



CONSEIL GENERAL

PROCES-VERBAL

de la séance plénière du Conseil général
du mardi 14.12.2021

Salle de Gym de Martigny-Bourg

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 25 mai 2021
 2. Message relatif à la Salle de gymnastique du Bourg
 - a. approbation de la proposition du Conseil Municipal
 3. Approbation du budget 2022 de la Commune de Martigny
 4. Message relatif à la concession CFF Barberine
 - a. approbation de la proposition du Conseil municipal
 5. Divers
 - a. question sur le harcèlement scolaire
-

Martigny, décembre 2021



CONSEIL GENERAL

Sommaire

1	Introduction	3
2	Approbation de l'ordre du jour.....	3
3	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 25 mai 2021	3
4	Message relatif à la Salle de gymnastique du Bourg.....	3
4.1	Commission de gestion / Robert Gay des Combes	3
4.2	Groupe PLR / Marie-Laure Tindom Comby.....	3
4.3	Groupe PDC / Romy Giroud	4
4.4	Groupe Les Verts-es / Jacques Claivoz.....	4
4.5	Groupe PS-GC / Nuri Bunjaku	5
4.6	Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz.....	5
4.7	Conseil municipal / David Martinetti.....	5
4.8	Vote	5
5	Approbation du budget 2022 de la Commune de Martigny.....	6
5.1	Commission de gestion / Robert Gay des Combes	6
5.2	Groupe PLR / Vanessa Moret.....	10
5.3	Groupe PDC / Stéphane Veya.....	12
5.4	Groupe les Verts.es / Jaques Claivoz.....	13
5.5	Groupe PS-GC / Milaim Rexhepi.....	13
5.6	Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz.....	14
5.7	Conseil municipal / Sandra Moulin Michellod.....	17
5.8	Vote	17
6	Message relatif à la concession CFF Barberine.....	18
6.1	Groupe PLR / Vanessa Moret.....	18
6.2	Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz.....	18
6.3	Vote	19
7	Divers.....	19
7.1	Question sur le harcèlement scolaire / Jacqueline Lavanchy	19
7.2	Conseil municipal / Sylvie Luginbühl	19
7.3	Groupe PS-GC / Milaim Rexhepi.....	20
7.4	Commission environnement, édilité, urbanisme et sécurité / Roger Maret.....	21
7.5	Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz.....	21
7.6	Conseil municipal / Dorian Farquet	21
7.7	Groupe les Vert-e-s / Jacques Claivoz	21
7.8	Conseil municipal / Dorian Farquet.....	21
7.9	Groupe PS-GC / Frédéric Nouchi.....	22
7.10	Conseil municipal / Dorian Farquet.....	22
7.11	Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz	22
7.12	Commission santé, affaires sociales et formation / Nathalie Rouvinez.....	22
7.13	Groupe PDC / Thierry Giroud	23
7.14	Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz.....	24
7.15	Groupe PDC / Stéphane Veya.....	24
8	Conclusion	24



CONSEIL GENERAL

1 Introduction

Le président Monnet souhaite la bienvenue au 4^{ème} plenum de l'année 2021 et remercie les conseillers et conseillères pour leur engagement pour la Municipalité de Martigny.

Plusieurs séances d'informations ont été organisées, les commissions des Conseil général et le Bureau fonctionnent bien.

Le président Monnet souhaite également la bienvenue à Mme Pfanzelter, nouvelle conseillère du groupe les Vert-e-s.

En préambule, le président rappelle le plan de protection en vigueur, le port du masque est obligatoire.

Il annonce 56 membres présents et liste les membres excusés : Merita Hadari Huriglica, Felix Wicky, Joël Pereira, Anne-Sylve Mariéthoz.

2 Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est validé à unanimité des membres présents.

3 Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 25 mai 2021

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

4 Message relatif à la Salle de gymnastique du Bourg

4.1 Commission de gestion / Robert Gay des Combes

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

La COGEST a pris connaissance du dossier de rénovation de la salle de gym du Bourg et du message délivré par le Conseil municipal demandant de prévoir un montant d'investissement net de 5'180'000 CHF pour les travaux décrits et d'autoriser le Conseil municipal à recourir aux emprunts nécessaires à ce financement. Après délibération et à l'unanimité, la COGEST accepte la proposition du Conseil municipal.

4.2 Groupe PLR / Marie-Laure Tindom Comby

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR a bien pris connaissance du message du conseil municipal concernant la rénovation de la salle de gymnastique de Martigny-Bourg. Différents constats nous permettent de conclure que cette rénovation est vraiment nécessaire : les douches inutilisables, la présence de légionelles dans l'eau chaude, la taille insuffisante du local à engins, les problèmes d'isolation importants en sont quelques exemples. Le projet élaboré nous réjouit car il permettra non seulement d'avoir une infrastructure de qualité pour les cours de sport des écoliers et des clubs sportifs, mais il tient également compte d'aspects écologiques et sécuritaires essentiels, notamment les normes sismique, thermique, électrique et incendie. Ce projet répondra aussi au label Minergie. Nous remercions l'Exécutif d'avoir été attentif à l'aspect durable de ce projet en y intégrant une pompe à chaleur et des capteurs solaires photovoltaïques. La salle sera mieux isolée tant au niveau des parois que des vitrages, ce qui garantira un meilleur bilan énergétique mais aussi un confort accru pour les utilisateurs. L'accès aux personnes à mobilité réduite sera assuré et des WC adaptés seront à disposition.



CONSEIL GENERAL

Pour les petites anecdotes : une collègue du Bourg m'a rapportée avoir raccourci son cours de gymnastique avec sa classe de 1H-2H tellement il faisait froid et une monitrice du club de gym a donné son cours avec son bonnet et sa doudoune. Le planning d'utilisation des salles de gymnastiques étant déjà très chargé pour les écoles et les sociétés sportives, il était indispensable qu'une solution transitoire soit prévue afin d'assurer la continuité des activités sportives scolaires et extra-scolaire le temps des travaux qui nous l'espérons respecteront le planning prévu et ne dureront pas plus d'une année scolaire. Nous désirons en savoir un peu plus sur cette tente chauffée provisoire étant bien conscients qu'il s'agit d'une infrastructure d'attente.

Nous avons bien noté que les montants budgétisés sont des estimations. Le montant mentionné dans le message et celui dans le bilan diffère d'environ 500'000 CHF. Ces deux montants sont une sorte d'arrêt sur image décalé en août et septembre. Il s'agira de rester attentif notamment à la fluctuation des prix des matières premières qui pourrait nous réserver des surprises. Nous comptons sur l'Exécutif pour rester bien en veille sur cela d'autant que nous apprécions la prudence et la transparence de nos conseillers municipaux qui nous ont présenté ce message alors qu'il eut été possible de budgétiser ce projet en dessous des 5 millions et ainsi de se passer de notre approbation.

Le groupe PLR approuve la décision du Conseil municipal du 26.10.21, à savoir de prévoir un montant d'investissement de 5'180'000 CHF pour la rénovation de la salle de gym de Martigny-Bourg, et d'autoriser le Conseil municipal à recourir aux emprunts nécessaires à ce financement.

4.3 Groupe PDC / Romy Giroud

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Construite en 1975, il est tout à fait normal et compréhensible que la salle de Gym de Martigny-Bourg montre des signes de fatigue. Tant les douches que les WC, le local d'engins, les vestiaires des enseignants et entraîneurs, les gradins ainsi que les locaux de la protection civile, l'isolation et le système de chauffage, méritent d'être mis au goût du jour pour améliorer le confort en facilitant l'utilisation et en diminuant les frais d'entretien, en particulier pour le chauffage.

Le groupe DC s'est penché sur le projet de rénovation qui lui a été transmis le 26.10.2021, il est conscient qu'un lifting complet de cette salle et de ses installations est nécessaire et accepte le budget de 5'180'000 CHF prévu pour ces travaux.

4.4 Groupe Les Verts-es / Jacques Claivoz

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

La salle de gym du Bourg nécessite une rénovation et ce point n'est pas contesté vu la température qu'il fait ce soir. Pour ce faire, le Conseil municipal nous propose un projet de rénovation et d'agrandissement qui intègre un label Minergie, une installation solaire, ainsi qu'un accès aux personnes handicapées. La groupe des Vert-e-s salue la volonté du Conseil municipal d'intégrer des technologies actuelles afin de permettre à ce bâtiment de réduire son empreinte écologique. Il encourage d'ailleurs ce Conseil à élargir cette bonne pratique à tous les bâtiments communaux dans les meilleurs délais, compte tenu des enjeux actuels en lien avec la crise climatique.

À la vue de ce qui précède, le groupe des Vert-e-s accepte la décision du Conseil municipal du 26.10.2021, à savoir de prévoir un montant d'investissement de 5'180'000 CHF pour les travaux et autorise le Conseil municipal à recourir aux emprunts nécessaires à ce financement.



CONSEIL GENERAL

4.5 Groupe PS-GC / Nuri Bunjaku

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec grande satisfaction que nous avons lu le message du Conseil municipal concernant la rénovation de la salle de gym du Bourg. Comme ce bâtiment a tout de même 46 ans, cet investissement est nécessaire. Sans revenir sur les détails qui nous ont été présentés, notre groupe PS-GC soutient sans aucune réserve cet investissement qui va ravir tous les utilisateurs.

4.6 Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz

Vous avez en effet constaté un léger décalage entre le message et ce qui était présenté dans le feuillet. Comme vous l'avez souligné, cela concerne les estimations sur les subventions, nous ne pouvions pas être plus précis à ce moment-là. La carte totale de transparence a été jouée car à 200'000 CHF près nous n'étions pas obligés de demander l'aval du Conseil général.

Concernant les éléments techniques de la tente provisoire, M. Martinetti, Vice-Président de la Ville en charge des bâtiments publics vous donnera plus de détails.

4.7 Conseil municipal / David Martinetti

Bonsoir à tous,

Tout d'abord un grand merci à tous les groupes qui ont acceptés ce projet porté par la commune. Vous ne pouvez que constater l'état de la salle de gym du Bourg. Nous avons déjà investi dans le bâtiment scolaire et maintenant c'est au tour de la salle de gym.

Concernant la tente et son chauffage, cela n'est évidemment pas aussi efficient que nous le souhaitons, puisque l'enveloppe thermique est mauvaise, cependant elle est tout de même améliorée comparé à une tente normale. Nous essayons de faire des vestiaires avec chauffage réversible type pompe à chaleur. Pour les aéro-chauffeurs de la tente, ils sont raccordés sur la source de chaleur du bâtiment, nous sommes donc meilleur qu'une simple utilisation au mazout.

Nous nous attelons à aller le plus vite possible, afin que l'on puisse proposer la nouvelle salle aux enfants et aux sociétés locales avec un chauffage et une enveloppe thermique aux normes actuelles.

Nous avons pris note du souhait du groupe les Vert-e-s sur le fait de proposer ce type de rénovation à l'ensemble des bâtiments, et c'est en effet un premier reflexe dès que l'on prend en main un bâtiment (enveloppe thermique, économie d'énergie et l'éventuelle mise en place de panneaux solaires).

4.8 Vote

Le président annonce l'ouverture du vote.

« Acceptez-vous la décision du Conseil municipal du 26.10.2021, à savoir de prévoir un montant d'investissement de 5'180'000 CHF pour les travaux décrits dans le message relatif à la salle de gymnastique du Bourg et ainsi d'autoriser le Conseil municipal à recourir aux emprunts nécessaires de financement ? »

La proposition du Conseil municipal est acceptée à l'unanimité des membres présents, soit à 56 voix.

Mme Anne-Laure Couchepin Vouilloz remercie les conseillers et conseillères généraux pour leur confiance.



CONSEIL GENERAL

5 Approbation du budget 2022 de la Commune de Martigny

5.1 Commission de gestion / Robert Gay des Combes

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Réunie en présentiel à trois reprises, la Commission de gestion (CoGest) a procédé à l'étude du budget 2022 présenté par l'Administration Communale.

Nous avons pu rencontrer Mme la Présidente, Anne-Laure Couchepin Vouilloz, et les Chefs de Services MM. Dély, Petoud, Jordan et Gay. Nous les remercions ici pour les différentes réponses et documents apportés dans l'exécution de notre tâche.

Nous remercions particulièrement ici M. Petoud pour les deux séances d'information organisées afin de nous permettre de mieux comprendre les nouveautés du modèle comptable harmonisé (MCH2) sur lequel nous allons revenir.

Les chiffres clés du budget 2022 sont les suivants :

Total des revenus financiers	CHF	116'520'810.-
Total des charges financières	CHF	110'289'360.-
Marge d'auto-financement	CHF	6'231'450.-

Après amortissement et attributions aux fonds et réserves, nous obtenons un excédent de revenu de CHF 84'150.--.

Les investissements nets projetés se montent à CHF 23'340'000.-. Après déduction de la marge d'auto-financement, il demeure une insuffisance de CHF 17'108'550.-

La CoGest a relevé les points et faits essentiels suivants :

Tout comme pour l'année 2021, une grande incertitude demeure en raison de la pandémie de Covid19 dont les effets restent incertains. A cela s'ajoute la planification de plusieurs investissements importants dans les années à venir, notamment en lien avec le renouvellement des infrastructures existantes, ainsi que la nécessité de fournir des prestations de bonne qualité alors que la population de la Commune est en croissance.

Par rapport au budget 2021, nous passons donc d'un excédent de charge de CHF 268'580.- à un léger excédent de revenu.

Les premières constatations tirées des taxations fiscales 2020 semblent démontrer que malgré la crise sanitaire mondiale, les aides COVID allouées par la Confédération et le Canton ont permis de combler ou de limiter les pertes liées à l'impossibilité d'exploiter durant la pandémie. Les projections tendent vers une croissance de 3 % entre les taxations 2020 et les taxations budgétées en 2022.

Ces projections concernent les taxations des personnes physiques. Il est en revanche plus difficile de tirer des conclusions en ce qui concerne les personnes morales, notamment en lien avec les effets de la pandémie et les conséquences de la nouvelle réforme fiscale RFFA-VS dont les effets rétroactifs au 1^{er} janvier 2020 ne sont pas encore quantifiables de façon suffisamment précise.

S'agissant de la baisse de la marge d'auto-financement qui est observée, l'Exécutif nous a indiqué avoir effectué des projections fiscales prudentes, ce qui peut expliquer en partie la baisse de cet indicateur. Il faudra attendre l'année 2023 pour déterminer l'incidence de la nouvelle réforme fiscale RFFA-VS sur le revenu des personnes physiques et morales.

CONSEIL GENERAL

Le Conseil communal est conscient du fait qu'il va devoir procéder à une analyse rigoureuse des charges du ménage courant afin de garder un équilibre budgétaire dans les années à venir. En l'état, selon les informations reçues, il n'est pas question de toucher au taux d'imposition de la fiscalité martigneraïne.

A noter encore que la Commune de Martigny disposait d'une fortune au bilan de CHF 43,7 millions en 2020, ce qui est positif dans l'appréciation de la situation générale.

Le recours à l'emprunt sera finalement nécessaire au vu des investissements planifiés. A moyen terme, selon le plan financier d'endettement au 31 décembre 2026, celui-ci s'élèverait à CHF 140'000'000.-, ce qui représenterait une dette de CHF 5'310.- par habitant.

Cet endettement projeté serait considéré comme très important selon le nouveau plan comptable MCH2. Il est toutefois précisé ici que le passage du modèle MCH1 au MCH2 devrait engendrer des variations au niveau du calcul de l'endettement, dans le sens où une partie des provisions constituées sera dissoute au 31 décembre 2021, ce qui va entraîner une amélioration du calcul de l'endettement par habitant.

Administration générale

À la suite de l'introduction du modèle comptable harmonisé (MCH2), le département de l'Administration générale a été totalement remodelé. La Réserve de politique budgétaire de CHF 1'300'000.- est une des principales particularités du nouveau MCH2. Elle peut être utilisée pour couvrir de futurs déficits du compte de résultats et/ou pour contribuer au financement de nouveaux investissements.

La Réserve de « politique budgétaire » est assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage ou lissage. Avec l'introduction du MCH2, elle se substitue aux amortissements complémentaires qui ne sont plus autorisés. Selon la planification financière, l'attribution à la Réserve projetée lors des exercices 2022 et 2023, sera dissoute en grande partie en 2024 pour faire face à l'augmentation des amortissements liés aux importants investissements qui sont planifiés ces prochaines années.

La Ville avait comme pratique lorsque les résultats étaient excédentaires d'effectuer des amortissements complémentaires. Dès 2022, il ne sera plus possible de le faire. Cette réserve doit permettre d'équilibrer les excédents de charges ou des revenus du compte de résultats sans devoir prélever ou alimenter la fortune au bilan de la Ville.

Nouveauté également, le taux d'amortissement de 10 % sur la valeur résiduelle du patrimoine administratif n'est plus en vigueur.

La Ville a dû se déterminer sur les taux d'amortissements selon la fourchette établie par le Canton (8% à 15 % = durée de vie de 25 à 50 ans). Ces taux doivent être appliqués selon les dispositions légales pour une durée de 5 ans. Il n'y a pas de risque particulier si ce n'est que la durée d'amortissement du bien augmente. Après cette période, il sera possible de revoir ces taux. Ce taux prudent a été choisi en fonction du plan d'investissements de ces prochaines années.

Le Service informatique a mis en place tout un panel de procédures pour réduire le risque d'être hacké tout en sachant que le risque zéro n'existe pas. Ces problématiques font actuellement l'objet d'une attention particulière de la part de l'exécutif.

À la suite de l'introduction du MCH2, le département Amortissements a été supprimé et les amortissements sont dorénavant comptabilisés dans les différents centres de charges du ménage communal. Cela correspond à l'amortissement de 60% des coûts d'investissements budgétés liés à la digitalisation (CHF 200'000.-), selon les taux choisis par la Ville.

CHF 110'000.- ont été dépensés pour les frais de transition Martigny-Charrat, principalement pour des frais informatiques (contrôle et reprise des données, migration, développement d'une passerelle et retraitement des données, etc...) et de connexion au réseau de fibre optique. Les frais liés aux adaptations réglementaires seront comptabilisés au fur et à mesure des mandats particuliers nécessaires à ces mises à jour.

L'Administration intensifie sa migration vers la digitalisation de tous les services. Cette mise en œuvre débutera dans le courant 2022 avec l'engagement d'un coordinateur de la digitalisation.



CONSEIL GENERAL

Sa mission principale sera la participation et la mise en application des décisions prises par l'Exécutif ainsi que le chiffrage des mesures prises. Le montant de CHF 200'000.- représente une part des coûts futurs qui restent à définir. Ceux-ci sont estimés entre 2 et 4 millions selon le degré de mise en œuvre qui aura été choisi.

Concernant le projet de construction d'un ascenseur incliné au château de la Bâtiaz, la CoGest a pris note de la réponse de l'office fédéral de la culture (OFC) du 16 novembre 2021 : À la suite de l'expertise de la Commission fédérale pour la protection de la nature et des paysages et de la Commission fédérale des monuments historiques, l'OFC donne un préavis négatif et demande aux autorités cantonales et communales de ne pas autoriser la construction de l'ascenseur incliné projeté. Ce projet est donc abandonné.

Sécurité publique

Conscients qu'un des moyens fondamentaux afin de mettre fin à la pollution est de réduire notre consommation de carburant, la Ville de Martigny et ses services, à leur échelle, ont amorcés depuis plusieurs années le remplacement au fil des années des voitures et machines à moteur essence ou diesel par des machines à moteur électrique. Au fil des remplacements et des opportunités technologiques répondant aux besoins de nos activités, les services municipaux privilégient l'achat de machines et véhicules électriques.

Les Services de police ne recommandent pas, en l'état actuel, l'acquisition de véhicules électriques, ce afin de pouvoir assurer au mieux leurs prestations, notamment en cas d'urgences.

Formation

CHF 95'000.- sont prévus pour des dépenses liées au matériel informatique et écrans interactifs du CO d'Octodure. En effet, depuis 2017, l'Association du CO d'Octodure a décidé de provisionner 10% sur 10 ans pour le renouvellement des écrans interactifs évalués à 0.8 mio (80'000 CHF/an) ainsi que 20% sur 5 ans pour le renouvellement du matériel informatique (PC) évalué à 0,2 mio (ce qui représente un montant de CHF 40'000.- par an). La part de Martigny se monte à CHF 95'000.-

Culture, Sports, Loisirs, Eglises

Pour 2022, le Conseil, sur proposition de la Commission culturelle, a validé l'harmonisation pour les sociétés charrataines, soit une dépense supplémentaire de CHF 45'000,-, incluant la formation musicale des jeunes.

L'octroi des subventions aux sociétés culturelles locales fera encore l'objet d'une analyse plus détaillée en 2022. La Commission culturelle réfléchit à des critères d'attribution pour les subventions.

L'augmentation de la subvention communale pour l'Ecole communale de musique de + CHF 10'000.- (85'000.- au lieu de 75'000.- les années précédentes) permettra d'ajuster les salaires des professeurs à ceux du Conservatoire cantonal.

CHF 4'950'000.- sont prévus pour des travaux au stade d'Octodure. Il s'agit d'améliorations pour le respect des normes (rénovation du tartan et des sous-couches, des cunettes, du système d'évacuation et d'infiltration des eaux de pluie), de l'ajout d'une bande de sécurité de 1 m selon les normes et du déplacement et du remplacement des gradins côté est. Des améliorations fonctionnelles principales sont aussi au budget, comme le remplacement de l'éclairage (leds), du système de chronométrage et de sonorisation.

Un montant de CHF 200'000.- a été prévu pour le lancement d'un concours d'architecture ou la réalisation d'un cahier des charges pour un appel d'offres d'entreprises générales en mandat d'étude parallèle pour la patinoire.

Santé

Depuis 2020, les addictions ont été transférées du Service de la santé publique au Service de l'action sociale. Le montant qui était budgétisé a été intégré depuis au budget des Institutions handicapés/sociales (exploitation).

Les Communes financent le 30% des coûts retenus relevant des secours sanitaires, conformément à l'article 14 alinéa 3 bis de la loi sur l'organisation des secours sanitaires (LOSS). Les coûts englobent les frais d'exploitation et d'investissements en lien avec le fonctionnement de l'OCVS, de la centrale 144 et du dispositif pré-hospitalier.



CONSEIL GENERAL

Dans le cadre de la promotion de la santé, la Commune participe selon les recommandations de l'Etat du Valais. Des actions pratiques et thématiques sont mises en place, comme un plan canicule pour les séniors.

Prévoyance sociale

Chaque année, l'Association de la petite enfance présente sa demande de budget en relation avec les besoins spécifiques de chaque structure en tenant compte d'une variable importante qui est la participation des parents et de la subvention du Canton.

Dès 2021, l'Association a intégré la nouvelle structure de Charrat "La Charade" dont le début d'activité dans ses nouveaux locaux a débuté partiellement en août 2021 (la nurserie sera ouverte dès la rentrée scolaire 2022). D'autre part, le Canton a relevé sensiblement les fourchettes salariales du secteur soumis à subventionnement ce qui a une incidence positive pour les comptes. Au vu des explications ci-dessus, le budget 2021 a été reconduit pour 2022.

En ce qui concerne l'Association "Le Coucou", les chiffres ont été adaptés à la situation actuelle. Comme pour la petite enfance, le plafond subventionnable par le Canton a augmenté.

Mobilité et voies de communications

Ce poste ne comprend que les parkings souterrains, dont le nouveau parking souterrain des Morasses qui explique l'augmentation des recettes. Ce parking sera opérationnel dès le début 2022, soit dès la fin de l'ensemble des travaux intérieurs.

La CoGest a pris note d'un investissement brut de CHF 12'000.000.- pour le passage inférieur TMR des Neuvilles. Après déduction de la subvention de CHF 7'000.000.- il reste un investissement net de CHF 5'000.000.- Une demande de subvention est en cours auprès du Canton.

Aménagement mobilité douce

Ce compte comprend, entre autres, la fourniture et mise en place d'arceaux vélos / modification de trottoirs / marquage / divers petits travaux selon opportunités, comme la réfection des passages piétons.

Street work out

L'installation d'un « box » de street workout est à l'étude. Il s'agit de créer au printemps/été 2022 un espace « fitness »

L'emplacement proposé est le Stade du Forum car l'accès y serait facile et centré, avec la proximité des différents clubs de sport (HCV, natation, football, baseball, etc.). Il serait alors bien intégré dans une zone « sport » existante sans voisinage d'habitations direct, le motel des sports faisant barrière.

Environnement et aménagement du territoire

Les Services techniques ont constaté que depuis l'introduction de la taxe au sac et du nouveau règlement de la gestion des déchets de la Commune de Martigny au 1er janvier 2018, le volume des déchets incinérables a baissé de 25% en 2018 et une stabilisation des volumes des déchets incinérables (faible augmentation de 3% en 2019 et légère diminution de 2% en 2020) après deux ans d'introduction de la taxe au sac. Les incivilités liées aux déchets ne sont plus que ponctuelles.

Au cimetière et depuis une année, la Ville de Martigny a interdit l'utilisation du glyphosate dans l'entretien journalier lié à l'exploitation à l'exception des plantes envahissantes. Le zéro glyphosate a fait son chemin également dans les allées de notre cimetière. En effet, éliminer les pesticides permet de préserver la santé des habitants, les nappes phréatiques et l'environnement en général. Afin de pallier cette décision, les Services ont recours à des moyens alternatifs sans glyphosate. Ils peuvent être thermiques, mécaniques, manuels ou avec des produits bio.

CONSEIL GENERAL

Services économiques

Les coûts de la Sté Développement des animations touristiques et de l'Office du tourisme sont stables car il s'agit de montants forfaitaires qui permettent de subvenir aux besoins de la structure qui ne dépense pas plus que ce dont elle a besoin. La Société de Développement, respectivement l'Office du Tourisme, respecte les budgets qui sont cohérents par rapport à ses besoins, d'autant plus que l'augmentation des taxes touristiques apporte une manne financière importante.

Le montant de CHF 40'000.- (identique à 2021), est le rachat d'énergie du photovoltaïque du CO et du Bassin couvert à la Commune, au prix de revient. Les aménagements sont identiques à l'année passée. Sinergy soutient les démarches privées en offrant des heures de coordination de projets et en offrant un prix de reprise plus haut que la moyenne, soit 10 cts/kWh (à titre de comparaison, Sion/OIKEN a un prix de reprise à 7 cts/kWh). L'obligation de reprise dans la loi est fixée au minimum sur le prix du marché, actuellement en dessous de 7 cts/kWh.

Conclusion

La CoGest prend note et soutient le cycle d'investissements qui se poursuit dans un contexte de grandes incertitudes. Dûment interpellé sur les conséquences financières de ces investissements, l'Exécutif nous a indiqué que chaque investissement devra être scrupuleusement analysé ainsi que toute nouvelle dépense dans le ménage communal, ce qui nous paraît également opportun.

Le plan financier mis à jour régulièrement permettra d'avoir une vision à moyen terme et permettra l'Exécutif d'anticiper les effets de ces engagements financiers qui pourront à tout moment être ralentis.

La CoGest estime qu'il faudra rester particulièrement vigilant sur les effets de l'augmentation de la dette ainsi que le choix des nouveaux investissements planifiés lors de ces prochaines années, dans un contexte où la marge d'auto-financement est en baisse.

Hormis cela, il est à relever que le maintien voire la légère augmentation des recettes fiscales pour les personnes physiques de même que la présentation d'un budget équilibré pour l'année 2022 peuvent être considérés comme de bonnes nouvelles au vu de la conjoncture actuelle.

A la majorité de ses membres (une abstention) la CoGest accepte le budget 2022.

5.2 Groupe PLR / Vanessa Moret

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le démarrage d'une législature est très souvent lié à de nombreuses surprises. L'apprentissage accéléré de multiples branches du secteur public est nécessaire pour comprendre les rouages de la méthode. Lorsque la méthode est comprise, du moins suffisamment maîtrisée, nous pouvons alors surfer sur une vague de confiance pour les prochains exercices. Et pourtant, il n'en est rien! 2021 nous a gratifié de quelques confinements et d'un nouveau plan comptable effectif l'an prochain. Le MCH2 a fait son entrée et avec lui, son lot de nouveautés.

Le groupe Libéral Radical remercie vivement toutes les personnes qui ont contribué à faciliter la lecture de ce budget, à en apprivoiser ses contours et comprendre son fonctionnement. Merci à M. Thierry Petoud pour le temps investi lors des différentes séances d'informations et de réponses à nos questions. Un merci particulier aux conseillers communaux et aux chefs de services présents lors de ces séances. Leurs explications précises et sans détours ont permis à la commission de Gestion de rendre un rapport concis et limpide.

Par conséquent, nous pouvons nous concentrer sur les éléments clefs de la direction que souhaite prendre le conseil communal en présentant un budget que nous qualifierons d'ambitieux. En effet, après lecture du budget et tout particulièrement du plan financier, une première interrogation porte sur la projection massive d'investissement et les conséquences éventuelles sur l'endettement par habitant, qui passerait à CHF 5'310.- en 2026.



CONSEIL GENERAL

Avec une fortune actuelle d'environ CHF 44'000'000.-, l'endettement serait tout de même considéré comme "très important" sur la base du nouveau curseur MCH2. A noter que le changement d'indice n'a pas d'influence sur le montant. Malgré une connotation qui peut être interprétée négativement, l'analyse démontre une politique d'investissement ambitieuse. Cependant, les 2 premières années permettront de maîtriser les charges qui seront revues à la baisse si la période prouve qu'il le faut. Le conseil communal ne VEUT PAS augmenter les impôts et l'a clairement fait savoir lors de nos séances.

Dans ce même ordre d'idées, le budget présenté aux citoyennes et citoyens de la cité Octodurienne permet de maintenir un niveau de qualité de vie élevé, grâce notamment à l'énergie mise dans la réflexion de chaque investissement. Lorsque des montants de plusieurs millions de francs sont portés au budget, notre exécutif a pour mandat de supprimer un maximum de risques liés et c'est une mission qui nous semble accomplie. Par exemple, il s'agit de considérer les coûts induits d'un investissement avant de le valider: prenons pour modèle le projet d'une nouvelle patinoire. Un édifice à l'image de celle de Viège demanderait l'engagement très probable d'une quinzaine de collaborateurs à plein temps. Notre commune a-t-elle les reins suffisamment solides pour absorber une telle charge? Saurons-nous diluer ces coûts? Ce sont autant de questions auxquelles notre exécutif a dû répondre. Pouvez-vous d'ailleurs nous en dire un peu plus sur les CHF 200'000,- mis au budget 2022? Il en est de même pour le principe d'autosuffisance, qui est au centre de la réflexion sur diverses taxes.

Actuellement, seuls deux services sont considérés comme des services autofinancés, à savoir la gestion des déchets et l'assainissement des eaux usées STEP-égouts. Ces deux services ne peuvent pas faire appel aux recettes du ménage communal pour financer leur déficit. Aujourd'hui le service de la gestion des déchets urbains est équilibré. En revanche, celui de l'assainissement des eaux usées est en déficit important et la provision liée a été entièrement consommée. Cet état de fait implique une augmentation des taxes liées qui devra être traitée dans le nouveau règlement en cours d'élaboration.

Aujourd'hui, MCH2 ne permet plus la création de provisions ou de réserves à l'exception de celles régies par un règlement homologué. Les amortissements complémentaires ne sont également plus autorisés. La régulation du résultat positif pourra se faire uniquement avec le nouvel outil qu'est la réserve budgétaire. Nous relevons que la manière de procéder est convaincante et permettra de mieux assumer les investissements à venir. Effectivement, l'Exécutif propose d'ores et déjà de prévoir un montant dans la réserve budgétaire. Une régression sur les recettes fiscales était attendue et une provision avait été réalisée. Pourtant, les projections tendent vers une croissance de 3 % entre les taxations 2020 et les taxations budgétées en 2022, comme nous le dit le rapport de la CoGest. Cela prouve encore une fois la volonté du Conseil communal de protéger les intérêts des Martigneraines et Martignerains en faisant preuve d'anticipation.

Malgré les incertitudes, les subventions n'ont pas été pour autant mises au tapis: pour les sociétés de Charrat, nous notons une nette augmentation de CHF 45'000.- de plus après ajustements. Cela inclut, entre autres, la formation musicale des jeunes. Ne passons pas à côté du PA4, qui est mentionné sans compter les subventions cantonales et fédérales (entre 30 et 50% de la mesure validée). Nous ne connaissons pas le montant de la subvention avant 2023. Les études sont lancées avant de savoir si la subvention sera accordée. Dans ce contexte, nous prenons en considération la dimension prévisionnelle qui peut s'appliquer à certains éléments.

Concernant encore la réflexion constante et posée de laquelle découle des solutions pérennes lors de l'élaboration du budget, nous aimerions relever un point relatif aux différents mandats d'étude qui apparaissent sur les lignes du budget: Le Chauffage à distance (CAD) arrive dans de nouvelles zones et par le biais de Sinergy, les propriétaires qui n'y auront pas accès, seront conseillés et accompagnés dans leur réflexion. Une partie de la somme de CHF 200'000.- est également prévue pour améliorer la qualité du regard de la commune sur cette situation. En passant par le prisme de Sinergy, la commune pourra évaluer la meilleure direction à donner pour le futur et décider comment relier les ménages non concernés aux sources de chaleur. Dans ce contexte, notre groupe souhaite connaître la position de l'exécutif, non seulement relative au CAD mais également au FAD? La commune de Martigny mène-t-elle une réflexion particulière pour le citoyen qui souhaite se projeter de manière sereine, modifier ou même étudier un nouveau moyen de se chauffer?

Analysons également l'élément "digitalisation". L'exécutif semble prendre en compte avec attention notre environnement informatique et les risques omniprésents de hacking. Un montant budgétisé de CHF 200'000.- a retenu notre attention et dans ce contexte, pourrions-nous avoir une vue plus précise des mesures mises en place avec ce montant? Nous prenons également note qu'une réflexion est menée pour le développement d'un guichet virtuel au niveau communal.



CONSEIL GENERAL

En conclusion, nous réitérons nos félicitations à l'Exécutif pour avoir déjoué les pièges d'une année sous le signe du Covid, pour avoir su présenter un budget entreprenant mais bel et bien rempli de transparence. À la vue des multiples efforts réalisés par les conseillers communaux et les chefs de service pour budgétiser un avenir prometteur mais également ambitieux aux citoyennes et citoyens de notre belle ville, durant une période plus qu'incertaine, nous nous rallions au vote de la commission de Gestion et approuvons favorablement le budget 2022 comme présenté.

5.3 Groupe PDC / Stéphane Veya

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe PDC remercie toutes les personnes qui ont travaillé à l'établissement du budget 2022. Après qu'il ait fallu pour le budget 2021 intégrer les données liées à la fusion, voici que Martigny s'attelle à l'adaptation de son plan comptable pour appliquer celui que l'on appelle par le doux nom de MCH2. Naturellement ces modifications rendent plus compliqué le travail d'analyse du budget. Le groupe DC est conscient que cela complique également le travail du Conseil municipal et des services de la commune, en particulier M. Thierry Petoud, qu'ils en soient ici tous remerciés pour le travail de qualité réalisé.

Le groupe DC remercie et félicite les conseillers généraux qui ont participé à la séance de présentation du MCH2 fin novembre 2021. Il est néanmoins regretté de la faible participation surtout par égard pour les personnes qui ont préparé et animé la soirée. Si le versement d'une indemnité n'avait pas fait que plus de personnes participent à la séance, il aurait au moins eu le mérite de remercier les personnes qui ont donné de leur temps à la commune, même lorsqu'il s'agit de faire chauffer ses esprits avec des notions de comptabilité communale.

Si les budgets précédents pouvaient nous faire penser à une bonne santé financière de la commune, celui pour 2022 ainsi que les projections des budgets futures interpellent le groupe DC. Tout n'est pas en lien avec le risque de baisse fiscale (RFFA). Les importants investissements consentis et à consentir afin de faire perdurer le niveau de prestations aux habitants de Martigny laisse présager un endettement net par habitant de plus de 5000 CHF en 2026. Pour rappel, nous étions il y a peu de cela à une fortune nette par habitant. Il en découle la question suivante : Ces investissements que nous réalisons aujourd'hui sont effectivement nécessaires, pourquoi est-ce qu'ils n'ont pas été réalisés petit à petit lors de précédentes législatures ? Naturellement les taux hypothécaires négociés aujourd'hui permettent de nous endetter relativement sereinement, il ne faut toutefois pas négliger le risque de voir ces taux d'emprunts augmenter dans un avenir proche, une dette qui coûte aujourd'hui déjà plus d'un million en intérêts pourrait alors voir sa charge augmentée de manière importante. Le groupe DC craint que les investissements qui sont réalisés aujourd'hui, peut-être nécessaire mais ne limitent les manœuvres pour les futurs décideurs politiques de notre commune voire pour nos enfants.

Le groupe DC tient ensuite à soulever le point relatif au passage des Neuvilles pour lequel il est prévu un investissement de 12 millions, dont 7 millions sont subventionnés. Le projet d'ampleur a été présenté à trois des cinq commissions du Conseil général en août 2021, il a été présenté à la population le jour de la mise à l'enquête publique au bulletin officiel notamment au travers d'un article dans les médias. Le groupe DC aurait apprécié que ce projet d'ampleur soit présenté à l'occasion d'une assemblée du Conseil général comme cela est le cas par exemple pour la rénovation de la salle de gym du Bourg, laquelle prévoit un budget d'un tout petit peu plus. Le risque de dépassement du budget est grand dans ce genre d'ouvrage. Il n'est donc par impossible que la compétence du Conseil municipal soit dépassée, bien sûr les règles permettent au Conseil municipal et celui-ci n'a rien fait de faux en ne présentant pas ce budget au Conseil général, mais un tel ouvrage qui impacte de manière certaine le paysage de tout le quartier des Finettes jusqu'à l'entrée de la bretelle autoroutière, pour le groupe DC, cela aurait été intéressant de le présenter au Conseil général afin de discuter de son opportunité.

Quoiqu'il en soit, le groupe DC demande qu'une attention toute particulière soit donnée à la gestion du bruit causé par une telle construction, respectivement pour le bruit des voitures qui l'emprunteront. Le béton est un problème au niveau du bruit des voitures. Le groupe DC relève également l'augmentation des subventions pour les sociétés locales de Charrat, moyens financiers qui permettront d'assurer à leurs membres et donc aux habitants de Martigny une prestation de qualité.

Finalement le groupe DC tient à remercier l'excellent travail de la Commission de gestion, mené par son président M.

CONSEIL GENERAL

Julien Lattion, empreint de sérénité et d'ouverture à la discussion et assure une discussion franche avec le Conseil municipal et les chefs de service, lesquels répondent volontiers à toutes les questions.

En conclusion, le groupe DC accepte l'entrée en matière sur le budget 2022.

5.4 Groupe les Verts.es / Jaques Claivoz

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Le groupe des Vert-e-s a contrôlé avec attention le budget 2022 proposé ainsi que les différentes explications fournies par l'Exécutif et ses experts financiers. Nous remercions l'Exécutif ainsi que les chefs de service pour leur travail permettant de présenter un budget qualifié de réaliste et prudent malgré les circonstances difficiles liées à la pandémie.

Nous avons observé durant l'année écoulée que l'Exécutif intègre dorénavant beaucoup la problématique environnementale dans ses projets, ce qui est très réjouissant. Toutefois concernant le budget 2022, force est de constater que dans le message initial du document jaune remis au Conseil général, on ne voit apparaître le terme « climatique » aucune fois alors qu'il s'agit du sujet le plus préoccupant de la population Suisse après le COVID. Le groupe des Vert-e-s se pose donc légitimement la question si les termes de biodiversité et de climat ont simplement été oublié dans ce message ou si leur urgence n'est pas encore pleinement reconnue.

Le Conseil municipal a-t-il pris connaissance du dernier rapport du GIEC émis en août dernier dont les conclusions sont catastrophiques pour notre avenir à tous. A-t-il parcouru les brochures sur les projections de l'environnement suisse ? A-t-il suivi les débats de la récente COP26 ? Si la réponse est oui, alors le groupe des Vert-e-s est très perplexe sur le contenu du fascicule intitulé « planification financière 2022-2026 ». En effet, le budget prévu pour l'optimisation énergétique des bâtiments communaux est insignifiant. L'encouragement aux rénovations destiné aux privés ainsi qu'aux installations solaires privés est insuffisant. Il faut encore attendre jusqu'en 2024 pour l'électrification des bus urbains, des années de plus pour voir une stratégie de mobilité douce normale et sécurisante comme une piste cyclable traversant la Ville de part en part. De manière générale, nous n'avons pas vu un plan d'investissement pour réduire drastiquement l'emprunte carbone de la Ville à court terme. Peut-être que la révision cantonale de la loi sur les énergies et celle sur les transports publics et mobilité douce, toutes deux prévues en 2022 au parlement cantonal, forcera la Commune à revoir ses priorités budgétaires.

Vous l'avez compris, le groupe des Vert-e-s trouve que le budget 2022 et la planification financière 2022-2026 dans son ensemble pas suffisamment ambitieux pour répondre aux conclusions du rapport du GIEC précédemment cité. Nous sommes inquiets qu'une commune en bonne santé financière ne choisisse pas d'en faire d'avantages à court terme pour l'avenir et la santé de ses citoyens et son environnement. Nous sommes aussi inquiets que l'on prévoit en revanche un investissement massif, en décalage avec les enjeux climatiques, à savoir la construction d'une nouvelle patinoire. Enfin nous tenons à rappeler que les Vert-e-s ont été le seul groupe politique à avoir refusé la loi fiscal RFFA en 2019, apport financier qui manquera drastiquement partout quelque soit les priorités choisies.

Tenant compte des remarques précitées, les groupe les Vert-e-s laisse libre-choix à ses membres d'accepter ou refuser le budget 2022 tel que présenté.

5.5 Groupe PS-GC / Milaim Rexhepi

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Notre groupe PS-GC a pu se pencher sur le budget présenté par notre Conseil municipal aidé dans sa mission par les chefs de services. Nous sommes conscients que ce travail demande une rigueur minutieuse et que cela n'a pas dû être simple en cette année transitoire entre les différents plans comptables.

CONSEIL GENERAL

D'ailleurs cette transition n'a pas facilité la tâche de la COGEST pour contrôler et analyser ces chiffres. Nous apprécions d'autant plus leur travail et leur faisons entièrement confiance pour détecter toute anomalie.

Notre groupe serait reconnaissant si la municipalité pouvait fournir les différents documents relatifs au budget avec un meilleur délai, ceci afin que la COGEST et les conseillers puissent analyser les chiffres plus aisément. De même, notre groupe remercie la commune pour l'organisation de la soirée d'information à la lecture des comptes, mais espère qu'une séance de rattrapage sera mise sur pied car l'invitation ayant été envoyée tardivement, une majorité de nos membres n'ont pu y participer.

Ne souhaitant pas entrer dans les détails des chiffres comme l'a si bien fait la COGEST, notre groupe retiendra néanmoins certains points :

Tout d'abord, la politique d'investissement qui se veut ambitieuse pour reprendre les mots de Madame la Présidente nous satisfait dans l'ensemble par cette période de crise qui persiste.

Cela dit, beaucoup de ces investissements sont dirigés vers le renouvellement des infrastructures et la construction de nouveaux édifices. Notre groupe aurait souhaité une attention accrue à la question humaine au travers d'une amélioration des prestations sociales et économiques des travailleurs, des familles, des familles monoparentales, des aînés, des étudiants, des apprentis ou encore des jeunes en rupture sociale... Notre liste pourrait s'allonger encore car cette pandémie a mis beaucoup de gens dans la difficulté. Ces personnes auraient besoin d'une aide communale également, et non seulement cantonale. Nous aurions souhaité aussi avoir un état de la situation de l'aide social avec cette crise que nous traversons.

Nous saluons la promesse faite par le Conseil municipal au sujet de l'harmonisation des subventions octroyées aux différentes sociétés locales dans le cadre de notre dernier budget, car il en va de la survie de certaines.

Ensuite, nous sommes très satisfaits que nos conseillers municipaux n'envisagent absolument pas d'augmenter le taux d'imposition dans un futur proche. Avec les investissements projetés à 5 ans, nous voyons pourtant que notre dette par habitant risque de prendre l'ascenseur et pas l'escalier, comme nous aurions souhaité, pour passer à 5310.- par habitant. Cela retiendra bien sûr notre attention au cours des années à venir qui s'annoncent difficiles. Ce qui nous rassure néanmoins est l'état de fortune actuelle de la commune qui n'est pas négligeable.

Pour terminer, nous sommes rassurés de savoir que l'Exécutif analysera chaque futur investissement au vu de la situation actuelle où la marge d'auto-financement est en baisse. Car si la rénovation de la salle de gym du Bourg nous paraît évidemment nécessaire comme le serait la construction d'un nouveau bâtiment scolaire, d'autres investissements semblent pouvoir attendre quelques années supplémentaires.

Nous sommes notamment contents d'avoir pu lire hier dans la presse que le projet de la patinoire va être réévalué par rapport au projet pharaonique que nous avons pu entendre au tout début des réflexions. Notre groupe sera là aussi attentif à ce projet qui se profile à l'horizon.

En conclusion, nous souhaitons remercier nos conseillers municipaux et leurs chefs de service pour le budget équilibré qui nous est présenté et notre groupe se positionne favorablement à son approbation.

5.6 Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec ambition que le Conseil municipal propose ce budget mais aussi avec réalisme et prudence. Avec un total de charges de 117'169'000 CHF et des revenus de 117'753'000 CHF, ce qui représente un équilibre quasi parfait, nous présentons un budget équilibré et qui mérite que l'on s'y intéresse un peu plus dans les détails pour voir où se trouve l'ambition.

La prudence se retrouve au niveau des recettes fiscales, nous partions en effet sur une régression de celles-ci pour les personnes privées et heureusement les nouvelles sont plutôt bonnes de ce côté-là avec une progression de l'ordre



CONSEIL GENERAL

de 3% des déclarations d'impôts pour 2021. Concernant les personnes morales, ici on constate un décalage dans le temps et nous sommes suspendus à ce qui pourra se passer. La RFFA va entrer en vigueur rétroactivement, ce qui laisse un doute sur ce qui va entrer dans les caisses de la commune. La marge d'autofinancement est plus plutôt faible à 6'200'000 CHF, il s'agit d'une année assez basse et on projette une année prochaine dans les mêmes chiffres. Ces calculs ont été faits avec beaucoup de prudence et d'attention, car si cela devait durer, nous nous en inquiéterons. Il s'agit donc d'années d'observation et nous devrions rectifier le tir si les recettes fiscales ne devaient augmenter d'ici l'année prochaine et également si la marge d'autofinancement ne devait pas s'améliorer. Les charges du ménage courant font l'objet d'une analyse approfondie pour ne pas laisser exploser les coûts.

Avec le doux acronyme de MCH2, nous nous sommes plongés dans le nouveau plan comptable et la réserve de politique budgétaire est proposée dans cet exercice, afin de pouvoir lisser les exercices d'avenir. Cela permet de neutraliser une forme de résultat. Nous pouvons aujourd'hui mettre certains montants dans cette réserve de politique budgétaire, cela nous permettrait de dissoudre, probablement en 2024, les montants qui auraient été mis dans cette réserve afin de ne pas toucher à la fortune et pouvoir absorber les investissements forts qui ont été faits et qui nécessiteront des amortissements.

Nous avons l'habitude, par les années passées, d'amortir de manière complémentaire les amortissements légaux exigibles afin de nous permettre, dans les années plus compliquées comme celle-ci, d'être dans une situation meilleure. C'est grâce à cette réserve de politique budgétaire et nous voulons continuer dans le même état d'esprit.

Par rapport à la partie plus ambitieuse qui concerne les investissements, avec un montant de 23 millions cela est impressionnant. C'est de l'argent injectée dans nos entreprises, que l'on espère locales, qui pourra générer une plus-value économique dans la région, et cela est important. Nos infrastructures, par les années qui passent, sont vieillissantes, si l'on veut suivre le niveau de prestations offertes aux habitants de la commune, il faut investir. Pour quelles raisons cela n'a-t-il pas été fait les années précédentes ? Simplement car nous avons investi ailleurs. Le cycle d'orientation a fait l'objet d'un grand investissement en 2010 avec près de 50 millions et nous il nous a fallu plusieurs années pour le digérer afin de pouvoir vous proposer des comptes avec un endettement relativement négatif par rapport au nombre d'habitants. A cela s'ajoute toute la rénovation du complexe scolaire du Bourg (sauf la salle de gym). C'est aujourd'hui que l'on peut à nouveau réinvestir, c'est ainsi que fonctionne un cycle d'investissements.

Nous devons donc nous endetter pour payer les investissements que nous souhaitons appliquer et par conséquent recourir à l'emprunt. La dette d'une commune n'est pas signe de mauvaise gestion. C'est un outil financier qui permet de planifier les liquidités nécessaires et réaliser les investissements. Nous aurons un œil attentif et prudent à ce sujet afin de ne pas laisser creuser cette dette sans avoir un plan de stabilisation et de sortie. Nous avons établi plusieurs critères à cet effet. Il n'y a cependant aucune volonté d'augmenter les impôts et cette ligne sera maintenue.

La ville de Martigny, grâce aux années passées, est à la tête d'une belle fortune avec près de 44 millions, ce qui permet aussi d'affronter ces cycles d'investissements avec une meilleure aisance.

Au-delà des chiffres, c'est bien entendu des projets qui par ces investissements sont injectés dans l'économie locale, on peut citer les travaux de l'Avenue de la gare ou encore le projet de sécurisation et de renaturation de la Dranse, qui est ambitieux en termes de sécurité mais aussi pour le développement durable. Nous ne sommes pas obligés de mettre le mot « climat » pour améliorer ces éléments-là. On cite aussi le passage inférieur de la rue des Neuvilles, la rénovation de la villa des centres des loisirs, la rénovation de la salle de gym du Bourg, la refonte totale de la piste d'athlétisme du stade d'octodure et un parking au Guercet. Il s'agit là de quelques exemples qui mettent en « mots » les fameuses projections du livret jaune. Il y a aussi tous les éléments nécessaires à la préparation du PA4, qui deviendra effectif si nous sommes admis, en 2024 et qui commencent à trouver leur place dans notre planification.

La ville souhaite avant tout offrir un environnement accueillant et harmonieux aux citoyens où le bien-vivre ensemble demeure réellement un élément fort et capital. La cohésion sociale nous l'avons attachée au ventre et nous mettons en place des actions pour que les gens se sentent bien à Martigny et chacun et chacune trouve sa place. Qu'elles soient sportives, culturelles ou sociales, les offres mises à disposition doivent permettre à toutes et à tous de trouver ses centres d'intérêts sur notre territoire. La plan canicule, par exemple, pour les séniors ou encore la mise en lumière de la maladie d'Alzheimer avec des actions qui seront déployées sur le terrain. Il y a aussi les écoles qui effectuent un travail fabuleux pour l'intégration de chacun et chacune, soutenir les enfants différents, les enfants en situation d'handicap, pour justement travailler la cohésion sociale, qui est très importante dans nos écoles et pour travailler le lien avec la société. Les écoles sont des mini-sociétés à part entière et nous injectons de l'argent pour soutenir l'humain à travers les écoliers et les enseignants.



CONSEIL GENERAL

Vous avez évoqué aussi les coûts induits pas les investissements. Pour citer un exemple : pour construire une route, il faut savoir si l'on peut financer ce projet, cela ne génère que peu de coûts induits. Une patinoire, par exemple, générera forcément des coûts induits.

C'est pour cela qu'il fait vraiment réfléchir à quel type de patinoire l'on veut. Actuellement, nous sommes toujours au temps des questions. Dans ce budget il y a en effet 200'000 CHF qui sont mis pour cette patinoire, il s'agit de travaux préparatoires pour aboutir à un cahier des charges. Cela demande du courage pour dessiner une patinoire et de savoir où on veut l'amener. On pourrait se laisser embarquer par des promesses de triomphe national et dire qu'une patinoire de 3500 à 4000 places serait magnifique et qu'il faut avoir de l'ambition pour Martigny. Ce n'est pas le chemin choisi par l'Exécutif. Nous avons opté pour une patinoire plus modeste sans l'angle des spectateurs et qui soutiendra les jeunes dans leur formation et leur parcours sportif, qui soutiendra également le public dans l'accès aux heures de glace, aussi le curling, le patinage artistique et tout ce qui pourra se passer dans une patinoire. Si l'on part sur une patinoire à 3500 places, cela veut dire que l'on vise la ligue nationale, ça veut dire aussi qu'il doit y avoir derrière des porteurs de projets, des clubs pouvant faire face aux investissements nécessaires de 500'000 CHF pour y accéder. Plutôt que de rêver, car cela fait 15 ans que l'on parle d'une patinoire, l'Exécutif préfère être ambitieux et réaliste. Si l'on vise une patinoire à 1500 places, cela signifie qu'il n'y aura probablement plus d'équipe en ligue nationale à Martigny. Aujourd'hui nous sommes plutôt dans l'ordre de 300 spectateurs et jamais on ne conditionne une infrastructure pour les moments de pointes. Le choix de l'Exécutif est de mettre des moyens à travers deux surfaces de glace, et rien n'est encore ficelé, pour avoir le public et la formation au niveau du hockey qui puissent se déployer, d'avoir une enveloppe thermique du nec plus ultra, cela fait partie des enjeux de la nouvelle patinoire, quand on sait qu'aujourd'hui, elle est ouverte en plein mois d'août et qu'elle est ouverte au vent, cela n'a aucun sens. C'est donc redonner de la place au public, c'est d'avoir une vision globale du hockey en Valais, et cela ne dépend pas de la commune et il faut que les clubs arrivent à s'aligner et s'entendre sur les éléments. Nous sommes dans un cycle d'investissements forts et il y a pleins d'autres projets qui méritent aussi de l'attention, cela n'amènera rien à part flatter l'égo des uns et des autres. On peut soupoudrer 500 places par ci et par là, mais il faut réfléchir dans quel intérêt cela est et dans quel but. Soit on est dans une optique de 3500 places et on vise la ligue nationale, soit on a 1500 places et c'est une autre exploitation et un autre projet.

A travers le budget, le plan directeur des énergies et du climat est mis en valeur. L'Exécutif avait posé 5 axes en 2020, qui mettent des lignes directrices assez fortes sur les ambitions de la commune. L'amélioration et l'extension du CAD et la création du FAD, cela pour mieux maîtriser la problématique de l'émission des gaz à effet de serres. Le directeur de Synergie, M. Julien Betrisey, et la ville de Martigny présenteront cette nouvelle stratégie du CAD en janvier 2022. Pour résumer les actions, le réseau du CAD et FAD seront développés et améliorés, la gestion des nappes phréatiques, la lutte contre le réchauffement climatique notamment en été lorsque les gens se sentent en surchauffe, l'exemplarité dans nos bâtiments communaux avec des standards qualitatifs sur les enveloppes thermiques et les sources de chaleurs utilisées, et le soutien des projets de rénovation des particuliers via Synergie en finançant des personnes à disposition du public, soit dans les zones où le CAD n'ira pas, soit pour le remplacement des systèmes de chauffage électrique ou à mazout. Les personnes nous disent être souvent perdus dans les démarches à entreprendre. Chez Synergie, ce sont des spécialistes et non des vendeurs de chauffage qui pourront indiquer ce qui pourra être fait en matière de rénovations durables aux particuliers. C'est 2x 60'000 CHF qui sont mis au budget pour cela. Comment va-t-on garantir les prestations aux habitants ? Ce n'est pas en leur versant des subventions, mais bien en accompagnant la réflexion et la coordination pour leur besoin en trouvant la meilleure solution. Ce sont des éléments concrets pour avancer dans la thématique du développement durable. Il y a aussi 30'000 CHF pour nos bâtiments publics et c'est aussi via Synergie pour analyser plus en finesse les besoins pour la rénovation et ainsi arriver à une meilleure qualité. En conclusion, il y a passablement d'éléments qui s'attachent à notre préoccupation pour le climat. Concernant la limitation des véhicules en ville pour réduire les gaz à effet de serres, dans le PA4 beaucoup d'éléments sont inscrits, comme l'électrification des bus, la Commune travaille sur 4 axes. Nous allons encourager l'utilisation de la mobilité douce en densifiant les infrastructures de la Ville, comme les passerelles, les vélos en libre-service. Le deuxième axe vise à améliorer l'offre en transport public en augmentant la cadence, sur les lignes centrales cela fonctionne, mais sur les lignes périphériques cela est beaucoup plus compliqué, la question est surtout d'analyser les besoins des consommateurs et si les distances parcourues sont plausibles à pied plutôt qu'en bus, aussi au niveau de la cadence et du temps d'attente. Le plan d'agglomération aidera dans ce sens car Martigny sera relié à Martigny Combe et à Fully. La Commune poursuit aussi sa politique de gestion du trafic par une nouvelle manière de signaler les choses, par la gestion des parkings et les signalisations, afin d'éviter que les voitures tournent dans Martigny. Le quatrième axe se porte sur la promotion des véhicules électriques, en soutenant et développant les bornes de recharges sur le domaine public.

L'ascenseur pour le château de la Bâtiaz ne se fera pas par décision de deux commissions fédérales. Le charme du château se fait par son côté inaccessible. La Commune est déçue par elle voyait ce projet comme un développement



CONSEIL GENERAL

du tourisme doux, un tourisme du terroir. Nous tenons à remercier chaleureusement M. Gianadda pour son don de 500'000 CHF sur les comptes de la commune afin de procéder à la rénovation de la salle de grimpe de la Bâtiaz, très utilisée par les écoliers et les clubs. M. Gianadda finance aussi les travaux du départ de la piste Vita, au fond du parking et une ancienne maison où le premier KW a été émis, ce pourquoi la Commune tient également à le remercier.

Concernant la problématique du hacking, il s'agit d'une préoccupation énorme pour nous, les informaticiens effectuent un travail de titan depuis plusieurs mois et ont augmenté le niveau de sécurité. Toutes une série de mesures sont mises sur pied, elles ont été d'ailleurs présentées à la CoGest, et nous respectons aussi les mesures préconisées par le centre national de cybersécurité, qui sont des éléments généraux que nous suivons précisément. Nous ne sommes malheureusement pas à l'abri d'une cyber-attaque.

Sur la question du passage des Neuvilles et du passage en approbation du Conseil général, ce a été présenté en même temps que la salle de gym, devant 3 commissions et le Bureau, ce qui manque en fait était peut-être le message, mais celui-ci était-il nécessaire au vu de la réglementation en cours, mais cela a été présenté de manière transparente. Les questions de mobilité douce et d'entrée en ville de Martigny ont été soignées et extrêmement réfléchies.

Nous avons bien compris vos craintes et doutes sur la solidité des épaules financières de la Ville à travers tous ces investissements, nous avons bien noté cet élément sur la gestion des données publics dans les années à venir, si autre chose devait être prévu dans ce cycle d'investissement, cela nécessitera l'ajournement d'un autre investissement prévu dans le plan quadriennal. Le PA4, si l'on est admis, pourra amener des subventions complémentaires à la Ville, qui ne sont pas notés dans les différentes estimations, donc pourra alléger les investissements liés à ce projet.

Pour conclure, l'Exécutif s'inscrit dans les notions de prudence, réalisme et de grandes ambitions pour la Ville de Martigny.

5.7 Conseil municipal / Sandra Moulin Michellod

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Concernant la demande de M. Rexhepi qui se soucie avec justesse des aides sociales, je souhaite vous rassurer par rapport aux chiffres 2019-2020, des aides financières et administratives sont offertes. Des personnes peuvent se rendre au CMS, ce qui s'est fait en période COVID car des préoccupations étaient énoncées au niveau du budget et des aides administratives ont été octroyées notamment pour les subventions d'assurances maladie. Ces demandes-là ont été en augmentation, en revanche les aides financières sont restées relativement stables avec une augmentation de 10 dossiers sur l'année 2019-2020. Il est évident que l'on s'attend à une augmentation pour la suite, nous suivons cela de près et pour l'instant 2021 ne voit pas trop d'augmentation, nous sommes dans l'attente des chiffres.

Nous sommes aussi très attentifs aux problèmes de précarités de nos citoyens, une collaboration est mise en place avec des institutions et des personnes qui interviennent directement sur le terrain.

5.8 Vote

Le président annonce l'ouverture du vote.

« Acceptez-vous le budget 2022 de la Commune de Martigny ? »

Le budget 2022 du Conseil municipal est accepté à 52 voix et deux abstentions.

Mme Anne-Laure Couchepin Vouilloz remercie les conseillers et conseillères généraux pour leur confiance.

CONSEIL GENERAL

6 Message relatif à la concession CFF Barberine

6.1 Groupe PLR / Vanessa Moret

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Notre groupe s'est penché attentivement sur le message du Conseil municipal relatif à l'approbation de leur proposition concernant le renouvellement des concessions de l'aménagement hydro-électrique CFF de Châtelard-Barberine.

Les aspects techniques, certes très intéressants, demeurent relativement copieux à la lecture. Dans le but de rendre ce rapport accessible à la compréhension de toutes et tous, nous baserons notre analyse sur les éléments clés qui suivent: La commune de Martigny avait, par le biais du Conseil général et à la suite du travail des différentes commissions et du Conseil communal, accepté l'entrée en matière sur le renouvellement des concessions, en janvier 2011. La complexité des installations a cependant rendu nécessaire l'élaboration d'un plan de protection et d'utilisation des eaux (PPUE), si bien que la nouvelle concession n'a pas pu entrer en vigueur en 2017 comme le texte le prévoyait, au moment de l'échéance des anciennes concessions.

Les CFF ont obtenu l'autorisation de poursuivre l'exploitation de manière provisoire jusqu'en 2022. Deadline ultime: juin 2022, d'où la sollicitation actuelle de notre Conseil. Bon à savoir: Les Communes de Finhaut, Martigny-Combe, Salvan, Trient et Vernayaz (5 communes sur 6), ont d'ores et déjà accepté le renouvellement de la nouvelle concession durant le mois de juin 2022. Martigny est donc la dernière à se prononcer sur le sujet. Pour rappel, la répartition de cette indemnité entre les communautés concédantes se fait au prorata des droits d'eau concédés. Pour Martigny > 0,33 % à 0,44% dès 2022.

Dans le procès-verbal du plénum du 12 janvier 2011, au travers du rapport de la commission de gestion de l'époque, la demande avait été faite au Conseil communal de verser les montants reçus (CHF 350'000.- à ce moment-là) au fonds énergétique communal. Ce fonds créé en 2010, sur demande du conseil général, devait permettre à notre Exécutif d'effectuer dans le futur les investissements nécessaires afin de tendre vers une autonomie énergétique de notre cité. Pourrions-nous avoir un retour sur l'état actuel de la situation et plus particulièrement sur l'état de ce fonds? Aussi, nous demandons expressément au Conseil communal d'allouer tous versements futurs au fonds pour l'autonomie énergétique de la ville.

Nous sommes donc, chères conseillères et chers conseillers, amenés à approuver le texte de la manière suivante:

Le Conseil général accorde aux CFF une nouvelle concession pour l'utilisation de la force hydraulique de l'aménagement hydroélectrique de Châtelard-Vernayaz pour une durée de 80 ans (2017-2097), ce qui implique la nécessité :

- d'approuver le texte de la nouvelle concession
- d'annuler la concession renouvelée en 2011
- d'approuver l'avenant du 6 décembre 2018 à la convention du 10 juin 2010 relative à la renonciation à l'exercice du droit de retour et à sa contrepartie financière
- de donner procuration au Conseil municipal de finaliser et signer cette concession.

Compte tenu des éléments cités précédemment et dans l'attente d'une réponse favorable du Conseil communal à notre requête, le Parti Libéral Radical approuve le renouvellement des concessions et donne procuration au Conseil Municipal de finaliser et signer cette concession.

6.2 Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz

Nous avons pris note de la recommandation, comme suggéré par le groupe PLR, de faire comme en 2011, soit d'affecter les fonds au fonds de renouvellement pour l'autonomie énergétique de la Ville. Cela sera proposé lors des comptes, car la commune devrait toucher une tranche tout prochainement d'environ 300'000 CHF. Sur ce compte, le



CONSEIL GENERAL

montant s'élève à 13.7 millions CHF à la fin 2020. Deux prélèvements réglementaires ont été faits pour les chaudières à bois. Le Conseil municipal reviendra vers vous très prochainement pour l'utilisation de ces fonds pour l'extension du CAD et du FAD.

6.3 Vote

Le président annonce l'ouverture du vote.

« Acceptez-vous d'accorder aux CFF une nouvelle concession pour l'utilisation de la force hydraulique de l'aménagement hydroélectrique de Châtelard-Vernayaz pour une durée de 80 ans (2017-2097), ce qui implique la nécessité :

- d'approuver le texte de la nouvelle concession
- d'annuler la concession renouvelée en 2011
- d'approuver l'avenant du 6 décembre 2018 à la convention du 10 juin 2010 relative à la renonciation à l'exercice du droit de retour et à sa contrepartie financière
- de donner procuration au Conseil municipal de finaliser et signer cette concession. ?»

La proposition du Conseil municipal est acceptée à l'unanimité des membres présents, soit à 56 voix.

Mme Anne-Laure Couchepin Vouilloz remercie les conseillers et conseillères généraux pour leur confiance.

7 Divers

7.1 Question sur le harcèlement scolaire / Jacqueline Lavanchy

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Ces dernières années, plusieurs études ont démontré les conséquences du harcèlement sur la santé des enfants concernés. Entre autres, ceux-ci sont notamment plus souvent confrontés à des troubles anxieux et dépressifs, et même à des pensées suicidaires qui peuvent perdurer au-delà de la période scolaire. Le harcèlement subi par un élève débute dès le plus jeune âge et peut se poursuivre durant toute sa scolarité.

Le harcèlement scolaire toucherait au moins un enfant par classe et on estime à 30% les victimes qui n'oseraient pas en parler. C'est bien sur ce sujet que le groupe PS-GC s'interroge. En effet, quelles sont les solutions mises en place par la commune pour faciliter la communication entre les enfants victimes, harceleurs, parents et professeurs ? Car, après écoute de plusieurs témoignages dans les cours des écoles primaires de Martigny, il s'est avéré que le dialogue entre les parents, les enfants et les professeurs n'était pas toujours facile, d'où un sentiment de frustration. Le groupe PS-GC souhaite savoir si la possibilité d'utiliser un programme de sensibilisation, tel que KIVA, qui a fait ses preuves dans de nombreux pays, a été étudiée et une procédure d'accompagnement des différents acteurs du harcèlement élaborée ? Comment les informations sur le bon comportement à adopter en tant que parent d'un élève harcelé ou harceleur sont-elles communiquées ? Des sessions de prévention ont-elles lieu dans les écoles primaires dès la 1H-2H ? Le groupe PS-GC est conscient que la commune se préoccupe de la problématique liée au harcèlement scolaire et cela se ressent au travers de la commission scolaire. Le groupe se réjouit d'autant plus de connaître les différents processus mis en place pour lutter contre ce fléau.

Nous vous remercions de l'attention portée à cette demande.

7.2 Conseil municipal / Sylvie Luginbühl

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,



CONSEIL GENERAL

En préambule, je vous transmets quelques informations communiquées à la commission scolaire en septembre 2021, ce qui d'ailleurs m'a surprise étant donné que l'un des signataires est membre de ladite commission et les PV sont souvent bien assez explicites pour justement transmettre toutes les informations aux groupes.

Dans les écoles de Martigny, nous n'avons pas de dimension préoccupante de phénomènes d'intimidation scolaire, mais nous en constatons tout de même. Souvent ces phénomènes sont amplifiés par l'utilisation des réseaux sociaux qui ne donnent pas de répit aux victimes. Aussi, les professionnels ne disposent pas toujours d'outil qui leur permette de traiter les situations avérées. Les victimes répugnent aussi souvent à confier leur souffrance aux professionnels par la crainte des réactions inappropriées de l'école et nous savons que les sanctions ont souvent l'effet de resouder le groupe des intimidateurs.

Plusieurs méthodes existent, dont la méthode KIVA en effet, pour remédier aux situations de harcèlement. Dans les écoles martigneraines, nous appliquons la méthode de la préoccupation partagée pour identifier ces phénomènes d'harcèlement. Cette méthode a plusieurs bases et nécessite la constitution d'une équipe et le soutien de la cible, il s'agit d'une approche non-blâmante, vu que l'intervenant adopte volontairement une attitude empathique. Il ne blâme pas les intimidateurs, ne les punit pas, ne culpabilise pas, il montre qu'il est préoccupé par la situation cible de l'intimidation. La méthode prend la forme d'une série de rencontres individuelles avec les intimidateurs, et ceux-ci sont invités à rechercher par eux-mêmes ce qu'ils pourraient faire pour que la cible se sente mieux. Les entretiens se poursuivent jusqu'à ce que l'intimidation prenne fin.

Cette procédure a été mise en place à l'interne pour le signalement en cas de suspicion de harcèlement par les enseignants.

Il faut souligner encore plus de choses qui sont mises en place dans les écoles de Martigny, notamment le rôle essentiel des titulaires, qui sont vraiment la relation privilégiée de confiance des élèves pour venir exposer les situations. Ensuite, nous avons la médiation scolaire, qui dispose de 7 périodes hebdomadaires et qui intervient auprès des élèves. Elle gère également la médiation et l'intervention par les gilets verts, qui sont des jeunes qui interviennent lors des récréations lors de conflits et rappellent les outils à disposition des élèves pour résoudre leur conflit. Des séances de prévention pour les jeux vidéo, internet et les réseaux sociaux, sont organisées. Concernant le harcèlement à connotation sexuelle, il y a l'intervention du SIPE qui s'occupe de sensibiliser les élèves dès la 2H.

Ce qui est également très important, c'est le dialogue auprès des enfants par les parents et les enseignants et à ce sujet, il y a des réunions collectives en début d'année avec la direction des écoles et tous les enseignants on pu parler de la méthode qu'ils allaient utiliser pour traiter les problématiques de harcèlement. Les cas de harcèlement demeurent très peu nombreux, mais sont préoccupants et c'est pourquoi la direction des écoles a souhaité mieux informer les parents, les élèves et les enseignants en mettant en place cette procédure.

Pour terminer, le Canton a fait une enquête au sujet du harcèlement en deux temps, soit en 2012 et en 2019, et les résultats sont intéressants, car ils confirment que la situation ne s'aggrave pas, le taux de victimisation pour certain type de violence comme le harcèlement sexuel, physique ou cyberharcèlement aurait même tendance à diminuer. Ce sont donc les formes de harcèlements les moins visibles qui ne diminuent pas et qui nécessitent des interventions ciblées. Le Canton reconnaît tout de même que derrière tous ces chiffres se cache toujours un élève, un enfant, une personne qui souffre et qui a un besoin urgent d'être soutenu et aidé.

En espérant avoir répondu à votre question, la commission scolaire, la direction des écoles et moi-même se tenons à votre disposition.

7.3 Groupe PS-GC / Milaim Rexhepi

Madame la conseillère,

Nous vous remercions pour ces précisions. Le but de cette question était effectivement d'amener ce débat sur la place publique. La commission scolaire a effectué son travail et d'ailleurs tout ce qui a été discuté a été transmis au groupe.



CONSEIL GENERAL

7.4 Commission environnement, édilité, urbanisme et sécurité / Roger Maret

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Faisant suite à de nombreuses sollicitations de la population sur le sujet et puisqu'il s'agit aussi d'une question de sécurité, la CEEUS a décidé de prendre la parole ce soir sur la question du déneigement.

Conscients de la problématique que peut engendrer une telle quantité de neige en un laps de temps si court et les défis qui en découlent en termes de coordination entre les services cantonaux et communaux et en termes de personnel, il nous paraît primordial de trouver rapidement des solutions pour améliorer la situation.

Alors que l'hiver débute, il nous faut assurer la sécurité de la population et œuvrer pour son confort en particulier pour la population à mobilité réduite, les personnes âgées et les enfants. C'est pourquoi la commission serait intéressée de savoir comment ces problématiques sont actuellement gérées et surtout quelles sont les axes d'améliorations prévues afin d'optimiser le processus de déneigement et d'éviter de se retrouver dans une situation compliquée.

7.5 Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz

Sur la question de quelle est la stratégie, ce sont d'abord des heures de travail, et le Conseil municipal aimerait remercier tous les employés communaux qui ont travaillé durant ces 2 jours, cela représente 400 heures de travail, sur nos chaussées et nos trottoirs. La question est alors la suivante, devons-nous à nouveau nous équiper pour les pics météorologiques ? Les choses ont été faites avec les moyens du bord. En 2012 et 2017, la même question s'est posée, et cela dépend vraiment de la hauteur de neige. Il est certain que si cela arrive en week-end, les après-midis, cela est plus complexe que si cela arrive la nuit où tout le monde dort.

7.6 Conseil municipal / Dorian Farquet

Bonsoir à toutes et tous,

Comme l'a annoncé Mme la Présidente, cela représente en effet plus de 400 heures effectuées ce week-end pour le déblaiement de la neige. Il s'agit d'une situation particulière, dans la commune nous sommes plutôt équipés pour une hauteur de neige de 20 cm. Effectivement, en 2012, 2017 et cette année nous avons dépassé cette hauteur, ce qui rend plus compliqué le déblaiement.

Il ne faut pas oublier que nous sommes dans un Canton de montagne et donc on a de la neige et peut-être que certaines personnes en ville l'ont oublié. Il faut faire avec. Nous avons plus de 50T de sel qui ont été déposés dans la ville durant ce week-end et en fonction des températures, le sel n'agit pas forcément. Nous avons dû condamner soit des trottoirs soit des routes pour pouvoir dégager des parties et stocker sur l'autre. Nous avons des protocoles mis en place au niveau du déneigement. Pour la commission CEEUS, nous organisons volontiers une séance pour vous montrer ce qui est mis en place au niveau des services. C'est 19 véhicules qui tournent pour le déneigement et 42 employés communaux. Nous essayons d'aller toujours dans le plus efficace. Nous devons parfois faire face à des pannes car les véhicules sont utilisés à plein régime, le service est dès lors très sollicité.

7.7 Groupe les Vert-e-s / Jacques Claivoz

Nous nous questionnons sur les constatations issues du rapport du GIEC, la Commune est-elle consciente que ces phénomènes ne sont plus isolés et qu'il faudra bien en tenir compte les prochaines années ?

7.8 Conseil municipal / Dorian Farquet

Entre 2017 et 2021, nous n'avons pas constaté plus d'augmentation. Mais si durant les années 2022 et 2023 nous rencontrons de nouveau ces événements, nous requalifierons nos effectifs.

CONSEIL GENERAL

7.9 Groupe PS-GC / Frédéric Nouchi

En effet cela a été relevé lors de la séance de la CEEUS et nous sommes conscients du travail effectué par les employés communaux. Cependant, avec les prévisions météorologiques, on peut savoir à l'avance les conditions qui nous attendent. Pourquoi les équipes ne se sont pas sur le terrain plus rapidement au travail ? Certains habitants se demandent si la valeur de leur impôt est la même selon le quartier où ils habitent selon s'ils se trouvent en ville ou à l'extérieur de la Ville. A Charrat, cela a été incroyablement bien nettoyé par rapport au Guercet où on se croirait en Sibérie. Quant au Chemin du Milieu ou l'Avenue du Simplon, ayant croisé des personnes avec leur fauteuil roulant qui ne pouvaient même pas sortir de leur maison, cela me paraît très excessif. Alors oui nous sommes dans un Canton de Montagne, mais nous sommes toujours surpris par ces événements.

7.10 Conseil municipal / Dorian Farquet

Il s'agit d'un avis non-partagé, car dès qu'il a neigé, les services se sont mis en route, ils ont tourné en permanence tout le week-end. Selon le protocole de déneigement, il y a des axes routiers principaux sur lesquels on met l'accent avant d'aller dans les quartiers d'habitations. Cependant aucun quartier n'a été laissé pour compte. Nous avons fait notre maximum pour faciliter l'acheminement aux habitations. Certaines personnes sont aussi contentes de voir de la neige.

7.11 Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz

Une rectification est nécessaire car cela ne fait pas 2-3 ans que cela dure avec de la neige aussi forte. Nous devons nous poser la question dans le futur comme l'a suggéré M. Jacques Claivoz. Il y aura toujours des habitants qui se plaignent et d'autres qui sont conscients que nous habitons dans une zone alpine. Il y a en effet plusieurs jours dans l'année durant lesquels si l'on a de problèmes de mobilité, nous sommes ennuyés. La question est de savoir comment actionner les réseaux de solidarité pour venir en aide à ces personnes. La Commune fait tout son possible pour faire de son mieux et au plus vite. Les limites sont cependant financières et écologiques. Finalement qu'est ce que l'on attend du nettoyage de nos routes et de nos trottoirs ? Et cela n'est actuellement pas scandaleux et en effet certains trottoirs ont de la neige et de la glace certains jours par année à Martigny qui se situe dans une zone alpine. Il est conseillé de mettre de bonnes chaussures ces jours-là et de se préoccuper de ses voisins.

Il est très mal perçu de comparer un quartier à un autre, alors nous préconisons le bien-vivre ensemble et la cohésion sociale. Le message positif est que les employés communaux font ce qu'il faut.

7.12 Commission santé, affaires sociales et formation / Nathalie Rouvinez

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Si Noël rime pour beaucoup la joie de se retrouver en famille, pour d'autre cela rime avec solitude. C'est pourquoi les restos du cœur initialement mis en place par Coluche, ont pris place à Martigny. L'édition de l'année précédente a malheureusement été annulée pour les raisons que l'on connaît toutes et tous, celle de cette année a failli être annulée aussi par manque de relève, soucis de santé d'un des organisateurs. Une ancienne bénévole, Mme Jeanne Andrée, se propose de reprendre l'organisation de cette soirée de notre déléguée sociale, Céline Roduit Arlettaz, et d'une autre bénévole. La COSASF s'implique alors dans les réflexions et dans quelques démarches administratives et se réjouit de ce nouvel élan. Les restos du cœur fonctionnent grâce au bénévolat et aux dons, d'ailleurs une trentaine de bénévoles se sont annoncés. Nous voudrions ce soir faire appel à votre générosité pour soutenir cette belle œuvre en faisant don de votre indemnité du jour.

Le président Monnet précise que ceux qui ne souhaitent pas faire don de leur indemnité du jour s'annoncent auprès de Jessica Perregaux-Dielf. Il faut le faire rapidement en vue des indemnités qui seront versées.



CONSEIL GENERAL

Monsieur le Président du Conseil général,
Madame la Présidente de la Ville,
Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux et généraux,
Mesdames, Messieurs,

Tout comme son illustre ancêtre, le bon vieux forum, la patinoire va bientôt tirer sa révérence et rejoindre les nombreux vestiges chargés d'histoire présents dans notre cité. Même si les joutes qui s'y sont déroulées depuis de nombreuses années sont incomparables aux magnifiques spectacles joués dans notre amphithéâtre, de nombreux martignerains y ont vécu de grands moments d'émotion que ce soit lors de grand derby endiablé du HC Martigny ou lors des premiers coups de patins effectués dans le cadre scolaire. Et que dire des baisers échangés lors des folles soirées de disco-glace.

L'attachement des habitants à une patinoire est indéniable, n'avons-nous pas à ce jour 3 surfaces de glaces à disposition de nos concitoyens ? Les utilisateurs sont nombreux et variés si bien que notre surface de glace est saturée et ne permet plus aux différentes sociétés de se développer sereinement. Avec la construction d'une nouvelle enceinte, certains ne verront que dépenses, charges, coûts induits et sacrifice. D'autres, comme notre groupe, y voit plutôt une magnifique opportunité de montrer le dynamisme de notre ville et de justement réduire ces charges grâce à une construction visant à l'autonomie énergétique du bâtiment.

La décision du Conseil municipal de la construction d'une nouvelle infrastructure réjouit grandement le groupe DC. Aujourd'hui les frais élevés de maintenance et d'exploitation de la patinoire municipale ne sont plus justifiables et il est grand temps d'apporter à notre municipalité une infrastructure sportive digne d'une ville de plus de 20'000 habitants. Le rapport du bureau mandaté par la municipalité en 2020 a confirmé l'état de vétusté de la patinoire municipale et la nécessité de construire un nouveau complexe de glace. Il est recommandé de construire une enceinte principale et une secondaire afin de répondre aux demandes des utilisateurs. Un montant de 200'000 CHF figure au budget 2022 pour l'octroi d'un mandat à une entreprise chargée de mettre sur pied un projet. C'est un montant conséquent qui s'ajoute aux 97'000 CHF déjà dépensés pour l'étude du bureau mandaté en 2020.

Le groupe DC s'interroge cependant sur la faible capacité, 1500 places, communiquée hier à la presse sur le même modèle que la patinoire de Brig. A titre de comparaison, à Viège qui compte 8'000 habitants, la construction de la nouvelle patinoire a coûté 35'500'000 CHF et peut accueillir 5150 spectateurs. Cette capacité permet déjà à Viège d'organiser chaque année un tournoi de hockey international qui amène du monde dans la région et dont bénéficie le tissu économique local. Une capacité de 1500 spectateurs s'elle suffisait peut-être à couvrir les besoins de la ville de Martigny, ne permettraient pas aux différents clubs d'envisager de croître et d'organiser des événements qui ferait raisonner le nom de Martigny. Que ce soit le plus grand club formateur du Valais, le HCV Martigny, qui a attiré 2500 spectateurs lors des finales des promotions en mars 2019, que ce soit le club de curling qui pourrait organiser des compétitions ou le club de patinage artistique qui pourrait organiser des galas ou des événements, tous ont besoins d'une infrastructure permettant de développer leurs activités.

Un complexe d'une taille supérieure et modulable pourrait également être destiné à l'organisation d'autres événements (concerts, conférences, assemblées des sociétés) et pourrait être utilisé par d'autre clubs sportifs de la région grâce à une conception multifonctionnelle est évolutive. Comme démontré précédemment, l'augmentation des coûts n'est pas proportionnelle à l'augmentation de la capacité. Une infrastructure bien pensée suffisamment attractive et modulable, même avec un coût de départ plus important, est préférable à une installation trop modeste, très peu modulable, et déjà dépassée au lendemain de sa construction. Selon nos informations, le Canton a déjà soulevé la nécessité pour le Valais romand de construire deux nouvelles patinoires et une subvention cantonale serait acquis pour autant que la capacité soit supérieure à 1500 personnes. Il en irait certainement de même pour une subvention de la Confédération, les chambres fédérales ayant voté la semaine dernière, une enveloppe de 80'000'000 CHF dédiée à la construction d'infrastructures sportives en Suisse. Le Valais et surtout Martigny pourrait tirer mon épingle du jeu et profiter d'une partie de cette manne fédérale. Certes, il ne s'agit pas de céder à la folie des grandeurs, ni de vouloir construire un complexe surdimensionné et supérieur à nos moyens financiers. Cependant, notre municipalité se doit d'être ambitieuse et de faire preuve d'innovation en bâtissant un complexe multifonctionnel évolutif, moderne, attractif et bien sûr efficace au niveau énergétique afin que Martigny puisse continuer de rester une ville avant-gardiste où il fait bon vivre. Un modèle que pourrait suivre Martigny est celui de Zielbau Arena de Winterthur construite en 2002 pour un montant de 22'000'000 CHF et qui peut accueillir environ 3000 spectateurs. Grâce à ce complexe sportif, la Ville a pu organiser les championnats du monde de hockey féminin. De plus, les finances de la municipalité de Martigny sont saines et le recours à l'emprunt continue à se négocier par des taux d'intérêt extrêmement bas. Martigny a l'occasion de frapper un grand coup et de doter enfin la Ville d'une infrastructure sportive digne de ce nom.



CONSEIL GENERAL

En conclusion, le groupe DC demande au Conseil municipal, de revoir la capacité du nouveau complexe, d'évaluer les possibilités de modularité de cette nouvelle infrastructure, de discuter avec les parties prenantes et partenaires, d'analyser attentivement les différentes possibilités de subventionnement et de revenu (revente de la chaleur au CAD par exemple) afin de mettre sur pied un projet ambitieux, moderne, attractif et écologique pour notre belle ville.

7.14 Conseil municipal / Anne-Laure Couchepin Vouilloz

Je vous remercie par ces propos qui m'étonnent un peu car ils sont en porte à faux par rapport à ce qu'a dit le groupe DC concernant les investissements, les éléments prévisionnels et la tension que le groupe pouvait lire à travers ce budget. En revanche, je relève qu'il y a beaucoup de questions et il y a des éléments factuellement faux et je souhaite renouveler ma proposition d'une rencontre avec le CG afin de présenter les éléments que nous avons en notre possession. Nous avons rencontré le Conseiller d'Etat et certains propos sont de l'intox et cela est normal à ce stade vu l'ancrage au budget de 200'000 CHF. Le projet n'est pas complètement ficelé et il ne vous a pas été présenté.

7.15 Groupe PDC / Stéphane Veya

Il ne s'agit pas de prendre position sur les contradictions du groupe DC. Mme la Présidente peut se rassurer, car ces contradictions n'existent pas. Des choix sont à faire et les choix, le groupe DC les fait.

Ambition, le terme a été utilisé bon nombre de fois ce soir. Le groupe DC aimerait transmettre un message concernant l'organisation du marché de Noël de Martigny. Comme vous avez pu le constater, Martigny ne dispose pas de marchés de Noël depuis 2 années consécutives. A titre de comparaison, le marché de Montreux se déroule ainsi que le marché de Sion. Dans la population, bon nombre de personnes s'étonnent de cela, le but serait d'encourager toutes les personnes qui auraient des initiatives pour permettre un lieu de partage pour la population, d'autant plus en période de pandémie et de Noël. Nous invitons le Conseil municipal et général à soutenir toutes ces personnes qui ont de l'ambition.

8 Conclusion

Le président Monnet demande si une autre personne souhaite prendre la parole et termine en remerciant pour cette séance constructive et rafraichissante. Dans la situation sanitaire actuelle, il invite tout le monde à renouer avec le dialogue et de questionner ses certitudes pour que nous trouvions ensemble une issue favorable à cette pandémie et pour que nous puissions à nouveau nous retrouver autour d'un apéritif.

Il rappelle le prochain plenum du 22.02.2022 qui sera consacré aux motions et aux postulats des groupes.

Il souhaite une bonne rentrée à toutes et à tous ainsi que de belles fêtes de fin d'année.

La séance est close à 22h30.

Jessica Perregaux-Dielf
Secrétaire du Conseil Général

Sandy Monnet
Président du Conseil Général